



Pèlerinage

Diocèses de Rennes et Quimper
du 10 au 16 juin 2022

Ars - La Salette - Notre-Dame du Laus - Noirétable

Diocèse de Rennes

Service des pèlerinages - 1 rue père Lebet - 35000 Rennes
02-99-14-44-57 (le matin) | pelerinages@diocese35.fr

Diocèse de Quimper

Albert Odile Aballéa - 18 Kerdives - 29260 Plouider
02-98-25-46-95 | 06-20-45-56-45 | ao.aballea@gmail.com

Jour 1 - Vendredi 10 juin 2022

LESNEVEN / LANNILIS / BREST / MORLAIX / RENNES / ARS



> Horaires de départ *sous réserve de modifications*

04H00 : Départ de Lesneven

04H20 : Départ Lannilis

04H45 : Départ de Brest (Keraudren)

05H30 : Départ de Morlaix (parking Géant)

08H00 : Rennes (Maison diocésaine)

> Programme :

- Petit déjeuner à Rennes.
- Temps de route puis pique-nique.
- Arrivée à Ars.
- Dîner suivi d'un temps de présentation avant la nuit.

> Hébergement & Restauration à la Maison la Providence: 04-74-00-71-65

Jour 2 - Samedi 11 juin 2022

ARS / LA SALETTE



- **Matinée** : visite, rencontre, Eucharistie.
- **Déjeuner** suivi du départ vers **la Salette**.
- Arrivée au **Sanctuaire ND de la Salette** en fin de journée.
- Installation.
- Après le dîner, participation à la **procession mariale** pour les personnes qui le souhaitent.

Au Sanctuaire, chaque jour, possibilité de participer aux **Laudes et Vêpres** avec la **Communauté des Pères et Soeurs Missionnaires de la Salette**.

> Sanctuaire de La Salette : 04-76-30-00-11

Jour 3 - Dimanche 12 juin 2022

NOTRE DAME DE LA SALETTE



Journée de pèlerinage avec le **programme** et les **horaires du Sanctuaire**.

- Récit du Message.
- **Eucharistie**.
- Visite guidée.
- Chapelet.
- Veillée, **procession aux flambeaux**.

Jour 4 - Lundi 13 juin 2022

NOTRE DAME DE LA SALETTE / NOTRE DAME DU LAUS



- Visite.
- **Eucharistie**.
- Déjeuner
- Visite guidée du sanctuaire.
- Arrêt à Corps à la **Maison de Mélanie**.
- En fin d'après-midi retour au Sanctuaire pour un temps de partage, le dîner.
- **Procession aux flambeaux** & nuit.

Jour 5 – Mardi 14 juin 2022

NOTRE DAME DE LA SALETTE

- **Chemins de Croix** autour du Plateau ou dans la montagne selon les capacités de chacun.
- Après le **déjeuner** plusieurs possibilités vous seront indiquées.
- Veillée avec **procession aux flambeaux**. Dîner & nuit.

Jour 6 – Mercredi 15 juin 2022

NOTRE DAME DE LA SALETTE / NOIRÉTABLE

- Après le petit déjeuner départ pour **Noirétable**.
- **Déjeuner & visite des lieux. Eucharistie.** Dîner. Nuit.

› Sanctuaire de Notre-Dame de l'Hermitage : 04-77-96-20-30

Jour 7 – Jeudi 16 juin 2022

NOIRÉTABLE / RENNES / MORLAIX / BREST / LANNILIS / LESNEVEN

- Après un petit déjeuner tôt, route de retour vers **Rennes** et le **Finistère**.
- **Arrêt déjeuner en cafétéria**, selon l'indication de notre chauffeur, **à la charge des participants**. Pour prévenir les personnes, qui viennent vous chercher, le chauffeur vous indiquera les horaires. Pour le **Finistère**, ils seront fournis à partir de **Rennes** selon le trafic routier.

- **Arrêts aux mêmes lieux qu'à l'aller soit :**

Maison diocésaine à **RENNES** › Centre commercial Géant à **MORLAIX** › Centre de Kéraudren à **BREST**.
Centre Leclerc à **LANNILIS** › **LESNEVEN**.

Prix total du pèlerinage :

40 personnes et + : **635 €**

De 30 à 39 personnes : **695 €**

Ce prix comprend :

- Le transport en autocar durant tout le pèlerinage.
- Le logement en chambres à 2 lits en maisons religieuses à Ars et Paray le Monial.
- Le petit déjeuner à la maison diocésaine de Rennes.
- La pension complète à compter du dîner du 1er jour jusqu'au petit déjeuner du dernier jour.
- L'assurance du service des pèlerinages (responsabilité civile, assistance, rapatriement).
- La garantie annulation.
- Le livret, le foulard des pèlerinages.

Ce prix ne comprend pas :

- Les pré et post acheminements pour se rendre aux lieux de départ et retour.
- Le supplément de 75€ par personne en chambre individuelle (nombre limité).
- Le pique-nique du 1er jour et le déjeuner du dernier jour.
- Les dépenses à caractère personnel.

Inscription :

Votre inscription doit parvenir au Service des pèlerinages accompagnée d'un chèque d'acompte de 200 € libellé à l'ordre du Service des pèlerinages - 1 rue du père Lebreton - 35 000 Rennes

Votre inscription doit se faire avant le 30 avril 2022. Le chèque d'acompte sera encaissé dès l'inscription.

Règlement du solde :

Le règlement du solde du pèlerinage, hors prix de la chambre individuelle, devra parvenir au service des pèlerinages avant le **20 mai 2022**. La facture, le programme comprenant les horaires et la liste des pèlerins vous parviendront ensuite.

Formalités :

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir :

- carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Merci de joindre impérativement à votre inscription une photocopie de la pièce d'identité.

Si votre carte d'identité n'est pas valide veuillez de suite effectuer les formalités nécessaires. Cependant faites votre inscription dès maintenant. Vous enverrez votre pièce d'identité dès que vous l'aurez.

- carte vitale
- dernière ordonnance du médecin traitant > liste des médicaments

Conseils :

Etre en condition physique suffisante pour rester debout de façon prolongée, marcher pour accéder aux sites et, supporter les trajets en car. **Avoir dans votre valise une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre pièce d'identité.**

Chambre individuelle :

Les hébergements nous en accordent généralement peu. Nous nous efforçons d'en obtenir autant que souhaité. Ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas la répartition en chambres à 2 lits s'impose.

Chambre individuelle forcée :

En fonction du nombre de pèlerins certains se trouvent parfois en chambre seule non désirée. Cela peut être une désagréable surprise car il faut alors payer un supplément chambre individuelle.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par lettre et entraînera une pénalité de 50 € pour frais de secrétariat.

La garantie annulation incluse dans le prix couvre l'annulation en cas de force majeure et ce jusqu'à l'heure du départ :
En cas de maladie, accident ou décès

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant
- de vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles

La garantie annulation ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.

En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place : à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans les 48 heures précédant le départ.

Règles d'application de la garantie annulation :

La garantie annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus à l'exclusion de tout autre. De même, elle ne fonctionne que si le service des pèlerinages est prévenu avant l'heure du départ.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous appeler dès que vous êtes informés de l'annulation !

En outre, pour toutes les annulations qui seraient couvertes par la garantie annulation le service des pèlerinages étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires. Nous nous engageons à faire le maximum pour assurer le remboursement en retenant 50€ (montant des frais de dossier) + l'assurance si réglée par le service. Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des justificatifs de l'annulation.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Toute annulation volontaire, sans aucun motif, avant le départ du pèlerinage, entraînera aucun remboursement en raison des frais engagés par le service des pèlerinages.

Si le nombre de 30 n'est pas atteint le service des pèlerinages se réserve le droit d'annuler le voyage ou de demander un supplément.

Responsabilités de l'organisateur :

Pour raisons politiques, sanitaires, climatiques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, le service des pèlerinages se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier le prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

- avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.
- en cas de force majeure extérieure au service, un montant de 50€ par personne sera retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation.

Autres conditions

Le service des pèlerinages ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage que ce soit le jour de départ ou pendant le pèlerinage. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.